

*Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche*

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

---

Le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réunie, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 19 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Rabiah ARABEN, Claudine LEVRAY.

**Représentés :** Mesdames, Messieurs : AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel), BEAREZ Corinne (procuration donnée à Mme Corinne TABAKA) JOOS Bernard (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Mme ARABEN Rabiah).

**Absents, excusés :** Mme WALQUAN Laëtitia, Messieurs ZACCARDI Aldo, BROCHARD Gérard.

**Désignation du secrétaire de séance.**

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

DESIGNE, comme secrétaire de séance, **Madame ROGER Marie-France.**

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

*Télétransmis le 06/10/2022*

*Publié sur le site de la ville le 13 Octobre 2022*

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réunie, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 19 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Rabiah ARABEN, Claudine LEVRAY.

**Représentés :** Mesdames, Messieurs : AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel), BEAREZ Corinne (procuration donnée à Mme Corinne TABAKA) JOOS Bernard (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Mme ARABEN Rabiah).

**Absents, excusés :** Mme WALQUAN Laëtitia, Messieurs ZACCARDI Aldo, BROCHARD Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-France ROGER.

**Approbation du procès-verbal du 21 Juin 2022**

La Commission Administrative,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 21 Juin 2022.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

*Télétransmis le 06/10/2022*

*Publié sur le site de la ville le 13 Octobre 2022*

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réunie, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 19 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Rabiah ARABEN, Claudine LEVRAY.

**Représentés :** Mesdames, Messieurs : AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel), BEAREZ Corinne (procuration donnée à Mme Corinne TABAKA) JOOS Bernard (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Mme ARABEN Rabiah).

**Absents, excusés :** Mme WALQUAN Laëtitia, Messieurs ZACCARDI Aldo, BROCHARD Gérard.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France ROGER.

**Mise en place des accueils périscolaires dans les écoles – Règlement intérieur.**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. expose à l'assemblée qu'il a été décidé, en concertation avec les élus, les directeurs des écoles et du centre socio-culturel, la coordinatrice du secteur petite enfance, enfance, de mettre en place les accueils périscolaires dans les écoles respectives des enfants et non plus au centre socio-culturel, pour faciliter l'accueil des enfants, pour leur bien-être, pour leur sécurité en supprimant les trajets de route (les enfants de l'école primaire font le trajet à pied, les maternelles en bus). Aussi, les parents déposeraient directement les enfants dans leur école, et ce à compter du lundi 7 Novembre 2022.

Il signale qu'un règlement intérieur a été établi, mentionnant également les tarifs. Il donne connaissance de ce document et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la nouvelle mise en place des accueils périscolaires qui lui est proposée, à compter du lundi 7 Novembre 2022 ;

- Approuve le règlement intérieur s'y rapportant et autorise Monsieur le Président à le signer, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

*Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche*

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réunie, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 19 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Rabiah ARABEN, Claudine LEVRAY.

**Représentés :** Mesdames, Messieurs : AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel), BEAREZ Corinne (procuration donnée à Mme Corinne TABAKA) JOOS Bernard (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Mme ARABEN Rabiah).

**Absents, excusés :** Mme WALQUAN Laëtitia, Messieurs ZACCARDI Aldo, BROCHARD Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-France ROGER.

**Convention entre le Conseil Départemental et le C.C.A.S. dans le cadre du soutien financier aux communes ayant développé un projet de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de 60 ans et plus.**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre du soutien financier aux communes ayant développé un projet de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de 60 ans et plus, le Département du Nord, représenté par le Président du Conseil Départemental, 51 rue Gustave Delory – 59047 LILLE, apporte une aide financière. Le CCAS de DECHY a déposé sa demande de subvention dans la volonté de s'inscrire comme partenaire de la politique départementale de prévention de la perte d'autonomie ainsi décrite et portée par le Département.

Il signale que par délibération en date du 27 Juin 2022, la commission permanente a décidé d'octroyer une subvention de 6 477 euros au C.C.A.S. pour la mise en œuvre du projet intitulé « mise en place de différentes activités liées au sport, à la culture, au bien-être, à l'estime de soi, à la découverte des environs de la ville de DOUAI et au lien intergénérationnel », en s'inscrivant dans le cadre du dispositif « Séniors Précaires isolées.

Monsieur le Président donne lecture de la convention établie dans ce sens et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

.../...

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer :

- la convention de subvention avec le Département du Nord, représenté par le Président du Conseil Départemental, pour le versement d'une subvention d'un montant de 6 477 euros, accordée pour le projet intitulé « mise en place de différentes activités liées au sport, à la culture, au bien-être, à l'estime de soi, à la découverte des environs de la ville de DOUAI et au lien intergénérationnel », en s'inscrivant dans le cadre du dispositif « Séniors Précaires isolées ;
- tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

*Télétransmis le 06/10/2022*

*Publié sur le site de la ville le 13 Octobre 2022*

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

---

Le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réunie, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 19 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Rabiah ARABEN, Claudine LEVRAY.

**Représentés :** Mesdames, Messieurs : AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel), BEAREZ Corinne (procuration donnée à Mme Corinne TABAKA) JOOS Bernard (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Mme ARABEN Rabiah).

**Absents, excusés :** Mme WALQUAN Laëtitia, Messieurs ZACCARDI Aldo, BROCHARD Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-France ROGER.

**Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 – Pôle Santé au Travail –  
Simplification des tarifs en lien avec la santé au travail – adoption d'une contribution santé.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale fait évoluer ses services de santé et de médecine du travail et ses tarifs. Cette évolution fait suite à la parution du décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale qui consacre les équipes pluridisciplinaires de santé au travail animées et coordonnées par un médecin du travail. Les actions des psychologues du travail, ergonomes, préventeurs, assistantes sociales, infirmières du travail, sont désormais organisées par les médecins du travail du pôle prévention santé au travail du centre de gestion. Ainsi, les professionnels de santé accompagneront les agents dans le cadre de leur suivi. Par ailleurs, des actions collectives peuvent également être organisées au sein des collectivités.

Monsieur le Président rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

Aussi, pour tenir compte de cette évolution, le centre de gestion adapte sa facturation et la simplifie. Jusqu'à présent les visites et actions de ces professionnels étaient facturées à la journée ou demi-journée. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, ces prestations seront accessibles en versant une contribution annuelle de 85 euros par agent.

.../...

Le Centre de Gestion propose donc la signature d'une convention d'adhésion dans ce sens.

Monsieur le Président donne connaissance à l'Assemblée de ladite convention et lui demande de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer :

- une convention d'adhésion aux services de prévention du CDG 59 – Pole Santé au Travail pour les motifs évoqués précédemment ;
- tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

*Télétransmis le 06/10/2022*

*Publié sur le site de la ville le 13 Octobre 2022*

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réunie, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 19 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Rabiah ARABEN, Claudine LEVRAY.

**Représentés :** Mesdames, Messieurs : AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel), BEAREZ Corinne (procuration donnée à Mme Corinne TABAKA) JOOS Bernard (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Mme ARABEN Rabiah).

**Absents, excusés :** Mme WALQUAN Laëtitia, Messieurs ZACCARDI Aldo, BROCHARD Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-France ROGER.

**Activités diverses mises en place pour lutter contre l'isolement social des seniors âgés de 60 ans et plus – participation financière.**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que suite à l'appel à projet dans le cadre du dispositif « seniors précaires isolés » proposé par le Conseil Départemental du Nord, diverses activités vont être mises en place en faveur des seniors de la ville (cinéma, croisière-repas, sortie guinguette, piscine...). Elles seront financées en partie grâce à la subvention du Conseil Départemental, mais toutefois, une participation minimale pourrait être réclamée aux participants, (20 %) à savoir :

**- Sortie Guinguette**

coût de la sortie par personne (repas + transport) 51.50 €  
participation demandée par personne : **10.30 €**

**- Sortie Sourcéane**

coût de la sortie par personne : 22 €  
participation demandée par personne : **4.40 €**

.../...



**- Sortie Cinéma**

coût de la sortie par personne 5 €

participation demandée par personne : **1 €**

**- Sortie croisière repas**

coût de la sortie par personne 39 €

participation demandée par personne : **7.80 €**

Ces participations seraient encaissées par le biais de la régie existante « activités diverses au centre socio-culturel ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour et une abstention,

DONNE son accord :

- pour les activités proposées en faveur des seniors âgés de 60 ans et plus,
- pour les participations qui seront demandées par personne, qui seront encaissées par le biais existante « activités diverses au centre socio-culturel ».

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

*Télétransmis le 06/10/2022*

*Publié sur le site de la ville le 13 Octobre 2022*

*Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche*

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réunie, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 19 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Rabiah ARABEN, Claudine LEVRAY.

**Représentés :** Mesdames, Messieurs : AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel), BEAREZ Corinne (procuration donnée à Mme Corinne TABAKA) JOOS Bernard (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Mme ARABEN Rabiah).

**Absents, excusés :** Mme WALQUAN Laëtitia, Messieurs ZACCARDI Aldo, BROCHARD Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-France ROGER.

**Charte informatique commune à la ville et au C.C.A.S. de DECHY.**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la Ville de DECHY fournit un système d'information nécessaire à l'exercice de ses missions. Elle met ainsi à disposition de ses agents plusieurs outils informatiques.

Aussi, il est nécessaire d'établir une charte définissant les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques de la Ville de DECHY ou du C.C.A.S.

Il signale qu'elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées.

Il donne connaissance à l'Assemblée de la charte et lui demande de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, autorise le Président à signer la charte commune à la ville et au C.C.A.S.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

*Télétransmis le 06/10/2022*

*Publié sur le site de la ville le 13 Octobre 2022*

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Le **VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réunie, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 19 Septembre 2022, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Rabiah ARABEN, Claudine LEVRAY.

**Représentés :** Mesdames, Messieurs : AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel), BEAREZ Corinne (procuration donnée à Mme Corinne TABAKA) JOOS Bernard (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Mme ARABEN Rabiah).

**Absents, excusés :** Mme WALQUAN Laëtitia, Messieurs ZACCARDI Aldo, BROCHARD Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-France ROGER.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CCAS de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le tableau des effectifs :

**- en créant :**

- Un poste d'attaché principal du CCAS côté à 15 %, à compter du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022
- Un poste d'adjoint technique côté à 80 %, à compter du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022.

**- en supprimant 6 postes, à savoir :**

- Un poste d'adjoint d'animation
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Deux postes d'adjoint technique CDI
- Deux postes d'adjoint d'animation CDI

à compter du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022.

.../...

Le Conseil d'Administration du CCAS,  
à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de son Président et INSCRIT au budget les crédits correspondants aux créations de postes.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

*Télétransmis le 06/10/2022*  
*Publié sur le site de la ville le 13 Octobre 2022*